

va processionnellement chercher les reliques et les dépose à côté de l'autel, sur une table, au milieu de cierges allumés. Après le chant des psaumes CXLIX et CL, le consécrateur trempe son pouce dans le saint-chrême et fait une onction aux quatre angles du *sépulcre* où doivent être déposées les reliques, puis au-dessous de la pierre qui doit les clore; il enduit ensuite cette plaque de ciment et en commence le scellement qu'achève un maçon.

La boîte aux reliques, munie d'un couvercle, liée d'un ruban rouge en croix et scellée du sceau épiscopal, doit contenir un parchemin attestant la consécration de l'autel et la liste authentique des reliques. Il doit y en avoir de deux saints martyrs au moins, pour justifier les paroles que le prêtre prononce en commençant la messe: *Quorum reliquie hic sunt*. Aux reliques de martyrs, on joint ordinairement celles de quelques saints non martyrisés.

La Congrégation des Rites a décidé (7 sept. 1630) qu'on pouvait se servir des reliques des saints dont on ne connaît pas les noms, pourvu qu'elles soient authentiques; quant à celles des simples bienheureux, il faut une concession spéciale du Saint-Siège, puisque leur culte repose sur une permission de l'Église et non sur un commandement.

Au point de vue historique, les reliques mises dans l'autel rappellent qu'on ne célébrait jadis les saints Mystères que sur le corps d'un martyr. Toutes les cérémonies transportent nos souvenirs au temps des ensevelissements dans les catacombes: les grains d'encens, aromates de ces dépouilles saintes, l'office récité pendant la nuit, la procession triomphale, la mise dans le *sépulcre*, et jusqu'au scellement fait avec du mortier. Au point de vue symbolique, cette addition de reliques marque l'union intime de Jésus-Christ avec les saints qui ont participé à ses souffrances; les fidèles par excellence, c'est-à-dire les martyrs, restent cachés en Jésus-Christ, dont l'autel est la figure, jusqu'au jour de sa manifestation triomphante.

L'opération du scellement terminée, l'évêque fait une onction en forme de croix sur la pierre de clôture et encense l'autel sur tous ses côtés. Ces encensements sont continués par un prêtre thuriféraire, pendant que le consécrateur fait cinq onctions sur l'autel, dans l'ordre que nous avons indiqué plus haut, d'abord avec l'huile des catéchumènes, puis avec le saint-chrême. Ensuite, il verse de ces deux saintes-huiles qu'il étend avec la main sur toute la table; enfin, après le chant du psaume LXXXVI, il prononce cette oraison: « Prions le Seigneur, nos très chers Frères, afin qu'il daigne bénir et sanctifier

cette pierre sur laquelle nous avons répandu l'huile de l'onction sainte, pour que le peuple y dépose ses vœux et ses sacrifices; que cette onction soit faite au nom de Dieu, afin qu'il puisse recevoir les vœux du peuple fidèle, et que nous-même, offrant ce sacrifice de propitiation sur cet autel consacré par l'onction sainte, nous méritions les faveurs de notre Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc. »

Ces onctions se font à l'imitation de celles que Jacob, après sa vision, fit sur la pierre commémorative qu'il avait érigée; elles indiquent l'onction spirituelle opérée dans l'âme par les saints Mystères. Saint Remi d'Auxerre explique ainsi (1) la multiplication des onctions: « Pourquoi ces onctions trois fois répétées, deux fois avec l'huile des catéchumènes et une fois avec le saint-chrême? Les dons du Saint-Esprit sont multipliés à l'infini; mais il y a trois vertus principales que l'Église catholique regarde comme indispensables et sans lesquelles on ne peut être sauvé: c'est la Foi, l'Espérance et la Charité. Comme ce divin Esprit enrichit les hommes de ces trois vertus, il orne l'autel d'une triple onction. Les deux premières n'ont pas la même valeur que la troisième qui est incontestablement d'un prix plus relevé; c'est parce que la Foi et l'Espérance, toutes nécessaires qu'elles soient, sont loin d'égaliser la Charité, qui est la plus précieuse de toutes, d'après l'apôtre saint Paul. La Foi et l'Espérance cesseront un jour d'exister, mais le règne de la Charité ne cessera jamais. »

L'évêque, après avoir béni et aspergé des grains d'encens, les dispose en forme de croix sur les cinq croix de l'autel, et, sur chacune d'elles, il place des croix de cire qu'il allume par les quatre bouts, afin que l'encens brûle. Ces grains d'encens enflammés, image de la prière, indiquent que c'est par la croix et les mérites de Jésus-Christ que nos supplications peuvent être agréables à Dieu.

Quand les petites bougies sont éteintes, un prêtre recueille dans un vase, pour être jetés dans la piscine, les restes de l'encens et de la cire, c'est alors que le pontife chante cette belle préface: « Il est véritablement juste et raisonnable, il est équitable et salutaire de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, ô Seigneur très saint, Père tout-puissant, Dieu éternel et plein de miséricorde, vous dont on ne connaît ni le commencement ni la fin, qui avez voulu être aussi

(1) *De dedicatione eccles.*, c. vii.

grand que vous êtes, c'est-à-dire un Dieu admirable pour sa sainteté et dont le ciel et la terre ne peuvent contenir la majesté. Nous vous bénissons et, humblement prosternés à vos pieds, nous vous conjurons d'agréer cet autel, comme vous avez agréé celui d'Abel qui, par sa mort, avait figuré ce mystère de salut, quand, immolé par son frère, il l'avait oint et consacré par son sang innocent. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé celui que notre père Abraham, qui mérita de vous voir, éleva et consacra après avoir invoqué votre nom; et sur lequel votre prêtre Melchisédech figura par ses offrandes le sacrifice glorieux de la Loi nouvelle. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé celui sur lequel Abraham, père de notre foi, n'hésita point à placer son fils Isaac, ni à croire à votre parole; sur lequel on vit paraître le symbole du mystère salutaire de la Passion du Sauveur, par l'oblation du Fils et l'immolation de l'agneau. Agréez cet autel, comme vous avez agréé celui qu'Isaac dédia à votre majesté, quand il trouva les sources vives et fécondes du puits qu'il appela *Puits de l'abondance*. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé la pierre qui servait d'oreiller à Jacob, quand il vit, pendant son sommeil, des anges qui montaient et descendaient à l'aide d'une échelle mystérieuse. Agréez cet autel, ô Seigneur, comme vous avez agréé celui que Moïse purifia pendant sept jours, et qu'il nomma *le Saint des Saints*, à la suite du céleste entretien qu'il eut avec vous; c'est vous qui lui avez fait entendre ces paroles : *Que celui qui aura touché cet autel soit considéré comme sanctifié*. Que les dons qui y seront déposés le soient par des mains innocentes; qu'ayant tout on immole l'orgueil, on sacrifie la colère, que la luxure et toute passion impure soient frappées à mort; que le sacrifice de la chasteté remplace celui des tourterelles, et le sacrifice de l'innocence, celui des petits des colombes. »

Après le chant du psaume LXVII, l'évêque fait, avec le saint-chrême, une croix aux quatre angles de la jonction de la table d'autel avec sa base.

Des ministres engagés dans les ordres sacrés frottent et essuient l'autel. L'évêque, s'étant purifié les mains avec de la mie de pain, procède ensuite à la bénédiction des nappes et des ornements, ce dont nous parlerons plus tard.

La consécration des autels portatifs ou pierres d'autel qu'on doit encastrier ou poser sur une table non consacrée, est beaucoup moins solennelle; elle se fait ordinairement à la chapelle de l'évêché; la

Pierre doit avoir de douze à quinze centimètres d'épaisseur; la fosse aux reliques, de huit à dix centimètres de profondeur. On ferme ce sépulcre au moyen d'une petite pierre convenablement taillée, et on la scelle avec du ciment bénit. En France, ces pierres sacrées qui ne devraient exister qu'à l'état d'exceptions, sont devenues d'un usage très commun.

Gattico croit, contre l'avis de J.-B. Thiers, que la consécration des autels portatifs est aussi ancienne que celle des autels fixes (1). Il nous paraît impossible de produire des textes décisifs à cet égard; car, lorsque les anciens auteurs nous parlent de consécérations, ils ne spécifient guère si les autels sont fixes ou portatifs. Toutefois ces derniers sont expressément désignés par le V. Bède, par Hincmar, par le sixième synode de Paris et par un concile de Mayence (888).

Une controverse s'éleva au XI^e siècle sur le point de savoir si les pierres d'autel devaient être consacrées seulement après qu'elles étaient fixées à la table, ou si la cérémonie pouvait se faire auparavant. Saint Yves de Chartres et saint Anselme de Cantorbéry soutinrent la première opinion, qui n'a point prévalu.

Que l'autel soit portatif ou fixe, sa consécration est réservée exclusivement aux évêques. Toutefois le Saint-Siège, par un privilège spécial, concède ce pouvoir à de simples prêtres, surtout aux missionnaires qui évangélisent des contrées lointaines. Cette faveur fut accordée, en 1489, par Innocent VIII, à l'abbé du Mont-Cassin et à quatre autres abbés bénédictins; en 1522, par Adrien VI, aux provinciaux des Frères Mineurs dans les Indes; en 1549, par Paul III, aux Jésuites missionnaires; en 1591, par Grégoire XIV, à tous les abbés cisterciens d'Espagne. Pie VI permit plusieurs fois à des prêtres séculiers de consacrer des pierres d'autel, pourvu que ce fût avec du saint-chrême bénit par un évêque catholique.

La consécration d'un autel se fait par un seul ministre. Cependant l'histoire ecclésiastique nous fournit divers exemples de plusieurs évêques intervenant dans cette cérémonie. Une inscription de l'église de la *Navicella*, à Rome, constate que les deux autels latéraux ont été consacrés chacun par deux cardinaux, tandis que Benoît XIII consacrait lui-même le maître-autel (2). Un bas-relief de Tarascon (XI^e siècle) représente deux évêques mitrés et crossés, consacrant un

(1) *De orator. domest.*, 2^e édit., p. 362.

(2) *Analecta jur. pontif.*, t. 1, col. 3436.



Consécration d'un autel
(Bas-relief de Tarascon)

même autel avec les huiles saintes contenues dans deux petits vases.

Chaque autel a sa fête propre en l'honneur du saint dont il porte le nom. On ne doit pas en dédier à un saint qui est déjà titulaire de l'église, ni à un simple bienheureux, si ce n'est en vertu d'un indult apostolique.

En diverses contrées, notamment à Venise, des autels sont placés sous le vocable de prophètes et de saints de l'Ancien-Testament; mais, pour leur dédier de nouveaux autels, il faut l'autorisation du Saint-Siège, depuis le décret rendu à cet égard, le 3 août 1697, par la Congrégation des Rites.

En France, des motifs souvent bien futiles font changer le vocable des autels; le simple caprice d'un curé dépossède le titulaire de ses droits et bouleverse la tradition.

Le concile de Trèves, en 1310, ordonna qu'à chaque autel une peinture, une sculpture ou une inscription indiquât à quel saint l'autel est voué. Voilà une excellente prescription à laquelle malheureusement on ne se conforme pas toujours.

Outre le patron liturgique, l'autel peut avoir un patron dans le sens canonique; ce patron est celui qui a fondé ou qui entretient l'autel; il jouit de certains privilèges, comme d'en nommer le chapelain desservant, d'apposer ses armes et son nom sur le retable, et d'avoir un caveau de sépulture en avant de l'autel: c'est ce qui a souvent lieu en Italie.

Trois principales causes font perdre aux autels leur consécration: 1^o la séparation de la table d'avec la base ou ses supports; 2^o une fracture considérable ou une grande diminution de la table; 3^o la violation du sépulcre des reliques. Ces deux dernières causes s'appliquent à l'autel portatif aussi bien qu'à l'autel fixe. Il est bien des cas où le doute peut surgir. Par exemple, un autel perd-il sa consécration, s'il est brisé à ses quatre coins? Les théologiens sont partagés à cet égard (1). Que faut-il faire quand le sépulcre, renfermant des reliques,

(1) Oui, disent Antonin, Sylvestre, Armilla, Henriquez, Azor, Réginald, Bonacina, Barbosa; non, prétendent Layman, Palau, le cardinal Lugo, Tamburini, Quartus, Pasqualigo, etc.

n'est plus ou n'a jamais été revêtu du sceau épiscopal en cire d'Espagne? La Congrégation des Rites a mis un terme aux controverses relatives à cette question, en distinguant trois cas différents (1): 1^o lorsque la pierre sacrée, quoique entière, a été déposée dans un endroit où elle n'est plus employée au Saint-Sacrifice, par là même qu'on n'a plus de preuve de l'authenticité des reliques, on ne doit plus s'en servir pour dire la messe; 2^o lorsque, au contraire, l'autel portatif est entier, les reliques bien closes, et qu'il a toujours fait partie d'un autel où l'on pouvait dire la messe, on peut continuer à s'en servir; 3^o si l'autel avait réellement perdu sa consécration, il ne suffirait pas d'y mettre des reliques, mais on devrait le consacrer de nouveau.

Un décret de la Congrégation des Rites (9 sept. 1880) ordonne de réitérer la consécration des autels dont le sépulcre aurait été fermé avec du plâtre, au lieu d'une pierre.

Nous terminerons cet article par quelques mots sur la consécration des autels chez les communions dissidentes. Elle se fait très solennellement dans tout l'Orient. En Russie, l'autel qu'on doit consacrer est placé au milieu du sanctuaire, en face de la porte royale de l'iconostase. Les prêtres officiants y clouent un recouvrement, au chant des psaumes CXLV et XXII; ce recouvrement est assujéti aux piliers voisins au moyen de quatre clous rappelant ceux de la crucifixion, et d'une sorte de mastic odorant, en mémoire des aromates dont fut oint le corps de Jésus-Christ détaché de la croix. Quand l'autel a été lavé d'eau parfumée, l'évêque l'enduit de saint-chrême. Cet autel est ensuite revêtu d'une housse en toile blanche, puis d'une riche étoffe en brocart. On y place alors le livre des Évangiles, la croix et l'*antimensium* dans lequel on dépose des reliques; on en met aussi sous l'autel. Cette consécration se termine par une série de prières pour le souverain régnant, le saint-synode et tous les Chrétiens (2).

Les Orientaux remplacent nos pierres d'autel par l'*antimensium*, petite nappe de soie, dont une poche contient de la poudre de reliques. L'évêque en consacre plusieurs à la fois; il les trempe dans du vin, en récitant le psaume *Asperges me*, y marque trois croix avec le saint-chrême, y introduit quelques parcelles de reliques et célèbre ensuite la sainte messe (3). C'est sur cet *antimensium* que doivent être déposés les éléments du sacrifice.

(1) N^o 4805, 5037, 5162.

(2) Boissard, *l'Église de Russie*, t. I, p. 460.

(3) Goar, *Eucol.*, p. 649.

Les Protestants n'admettent point la consécration des autels, ni des vases, ni des linges sacrés; ils ne voient là qu'un reste du culte lévitique aboli par l'Évangile. Les Églises réformées de France ont des prières spéciales pour la consécration d'une église (1), mais il n'y est pas fait mention de la table sainte.

ARTICLE IX

Sainteté et Privilèges des autels

L'autel, par là même qu'il a été consacré, qu'il est le théâtre des plus augustes mystères, qu'il est le centre et le résumé de la religion, qu'il est la raison d'être de l'église qui l'abrite, a toujours été revêtu d'un caractère de sainteté qu'ont proclamée tous les Pères. « Le saint autel, dit saint Grégoire de Nysse (2), est fait d'une pierre commune, semblable à celles qui servent à la construction de nos maisons; mais, parce qu'elle a été consacrée et dédiée au culte de Dieu et qu'elle a reçu une bénédiction particulière, elle est devenue une table sainte, un autel sacré, qui ne peut être touché que par les prêtres et avec respect. » Tous les écrivains ecclésiastiques ont considéré l'autel comme la figure de Jésus-Christ, dont saint Paul (*Ephes.*, II, 20) a dit qu'il est « la pierre principale et angulaire. » Guillaume Durand, dont on sait le goût raffiné pour le symbolisme, ne manque pas d'examiner l'autel à tous ses points de vue mystiques. « Premièrement, nous dit-il (3), l'autel signifie la mortification des sens, c'est-à-dire notre cœur dans lequel les mouvements de la chair sont consumés par l'ardeur du Saint-Esprit. En second lieu, l'autel figure l'Église spirituelle; ses quatre coins sont les quatre parties du monde sur lesquelles l'Église étend son empire. Troisièmement, il est l'image de Jésus-Christ, sans lequel aucun don ne peut être offert d'une manière agréable au Père : aussi l'Église a-t-elle coutume d'adresser ses prières au Père par l'entre-

(1) Bersier, *Liturgie à l'usage des Églises réformées*, p. 277.(2) *Orat. in bapt. Christi*.(3) *Rat. div. offic.*, I, I, c. II.

mise du Christ. Quatrièmement, c'est la figure du corps de Notre-Seigneur. Enfin, l'autel représente la table sur laquelle le Sauveur but et mangea avec ses disciples. » D'autres liturgistes du moyen âge ajoutent que les quatre angles de l'autel représentent les quatre évangélistes ou les quatre vertus cardinales.

L'autel est si bien la figure de Jésus-Christ que, le jeudi saint, il est complètement dépouillé et lavé avec du vin et de l'eau, parce que le Sauveur, la veille de sa Passion, abandonné des siens, dépouillé de ses vêtements et de sa gloire apparente, fut laissé nu et sans défense aux mains de ses ennemis (1).

C'est parce que l'autel est saint que les canons défendent de le démolir, quelle que soit sa vétusté, sans la permission de l'évêque; que Nicéphore permet aux vierges seulement de l'approcher, et non pas aux femmes mariées (2); qu'on le considère comme profané quand on y a offert un sacrifice païen ou qu'il a été souillé par un homicide (3); qu'on le couvre de linges précieux; qu'on l'abrite par un *ciborium* et qu'on le protège, par un cancel, de l'approche des simples fidèles.

Le respect dont on honorait les autels a été quelquefois exploité par la fourberie et la superstition. En Afrique, des imposteurs promenaient partout des autels qu'ils présentaient faussement pour des monuments de martyrs, ce qui donna lieu à une condamnation de la part du quatrième concile de Carthage. Au VII^e siècle, le treizième concile de Tolède proscrivit un autre abus qui consistait à dépouiller complètement un autel pour intercéder de plus près, disait-on, les saints dont les reliques y étaient contenues.

La sainteté des autels leur a fait accorder tout à la fois des privilèges religieux et des privilèges civils : parlons d'abord des premiers.

On appelle *privilegié* l'autel auquel le Saint-Siège a attaché une indulgence plénière en faveur du défunt pour lequel on dit la messe, à un jour déterminé ou bien à quelque jour que ce soit. Ce privilège est tantôt perpétuel et tantôt renouvelable tous les sept ans. La faveur d'un autel *privilegié* n'autorise pas à y célébrer des messes funèbres, les jours auxquels les rubriques le défendent. M. Littré donne donc

(1) Honorius, *Gemm. animar.*, I, III, c. 84.(2) Can. 106, apud card. Pitra, *Juris eccles. græc. Hist. et Monum.*, t. II, p. 338.(3) Chez les Syriens, une table d'autel sur laquelle les Arabes auraient fait un repas, ne pouvait plus désormais servir au Saint-Sacrifice. Jacques d'Édesse, *Resolut. canon.*, n. 25, ap. Lamy, de *Syror. fide*, p. 127.

une définition doublement fautive, en disant que l'autel privilégié est celui « où il est permis de dire la messe des morts, le jour qu'on ne peut pas la célébrer aux autels qui ne sont pas privilégiés. »

Les écrivains des deux derniers siècles ne font remonter l'origine des autels privilégiés qu'en 1563, époque où Grégoire XIII accorda cette faveur aux Carmes de Besançon et de Sienna. Il est certain qu'un privilège de ce genre avait été concédé par Jules III, le 1^{er} mars 1551. Aujourd'hui, on croit plus généralement que l'origine de cet usage remonte au pape saint Grégoire le Grand qui fit célébrer à Rome, dans l'église de son monastère, trente messes consécutives pour l'âme d'un religieux. Toujours est-il que Pascal I, élu en 817, accorda un autel privilégié à l'église Sainte-Praxède, ce qu'atteste encore aujourd'hui une inscription de ce sanctuaire (1).

C'est au xvi^e siècle que se propagèrent les autels privilégiés, d'abord chez les Ordres mendiants et ensuite chez les autres réguliers. Par une constitution datée du 24 mai 1688, Innocent XI décréta que toutes les messes célébrées sur les autels privilégiés, aux jours où il n'est point permis d'en dire de *Requiem*, peuvent s'appliquer avec les mêmes indulgences que si l'on avait célébré la messe des Morts. Benoît XIII, par sa bulle *Omniuni salutis*, du 20 juillet 1724, a attaché un privilège perpétuel et quotidien à un autel quelconque désigné respectivement par le patriarche, l'archevêque ou l'évêque, dans son église patriarcale, métropolitaine ou épiscopale. Clément XIII accorda la même faveur à toutes les églises paroissiales, mais à la condition que le privilège serait renouvelé tous les sept ans ; de plus, par un décret du 19 mai 1761, il déclara privilégiées toutes les messes qui sont célébrées le 2 novembre, jour de la Commémoration des fidèles trépassés, comme si elles étaient dites à un autel privilégié. Pie VII a privilégié les autels des églises où le Saint-Sacrement est exposé en forme de *Quarante-Heures* et pendant toute la durée de l'exposition.

L'autel du Rosaire est privilégié pour tous les prêtres qui font partie de la Confrérie du Rosaire. On nomme *grégorien* l'autel qui jouit des mêmes indulgences que celui de S. Grégoire à l'église de Saint-Grégoire au *Caelius*.

A Rome, les autels privilégiés les plus renommés sont ceux de Saint-Grégoire sur le *Caelius*, de Saint-Sébastien-hors-les-Murs, des

(1) *Quicumque celebraverit vel celebrari fecerit quinque missas pro anima parentis vel amici existentis in purgatorio, dictus Paschalius dat remissionem plenariam per modum suffragii eidem anime.*

Saints-Côme-et-Damien, de Saint-Laurent-hors-les-Murs et de Sainte-Anastasie. A Saint-Pierre du Vatican, il y a sept autels auxquels les Souverains-Pontifes ont attaché les mêmes indulgences que l'on gagne en visitant les sept principales églises de Rome. Ce privilège des sept autels a été accordé à un certain nombre d'églises de la catholicité, mais seulement une fois par mois.

A Rome, les autels privilégiés sont désignés par cette inscription : *Altare privilegiatum quotidianum perpetuum* ou bien *Altare privilegiatum pro defunctis*. Les mots *Altare gregorianum* indiquent ceux qui jouissent du privilège de l'autel de Saint-Grégoire sur le *Caelius*. Quand le pape accorde l'indulgence des sept autels de la basilique de Saint-Pierre ou simplement l'indulgence adhérente à l'un de ces sept autels, on inscrit ces mots : *Unus ex septem*.

Le privilège est personnel, quand il est accordé, pour certains jours de la semaine, à un prêtre qui gagne l'indulgence en célébrant à n'importe quel autel (1).

En France, sous le règne du Gallicanisme, certaines cathédrales (Paris, Lyon, Sens, Chartres, etc.) ont persisté à ne pas vouloir d'autel privilégié. A la grande Révolution, la suppression des Ordres religieux, qui jouissaient, la plupart, de ces privilèges liturgiques, fit presque tomber dans l'oubli la signification de cette faveur. Ce n'est guère que depuis 1850 que les Catholiques de France et d'Allemagne ont attaché à cette question l'importance qu'elle mérite.

Il est un autre genre de privilège, qu'on pourrait appeler d'exclusion, dont jouissent certains autels-majeurs. Ainsi ceux des quatre basiliques patriarcales de Rome sont uniquement réservés au Souverain-Pontife. Toutefois, par une concession faite en l'an 1300 par Boniface VIII, l'abbé bénédictin de Saint-Paul, quand il a été ordonné prêtre par le pape, peut dire la messe au grand autel de Saint-Paul-hors-les-Murs. Cette même faveur est quelquefois aussi accordée, par un bref pontifical, pour les quatre basiliques majeures, à des cardinaux, à des évêques et même à de simples prêtres.

Autrefois, lorsqu'un évêque avait dit la messe à un autel, aucun autre prêtre ne devait, ce jour-là, y célébrer : c'est une décision que formulait, au vi^e siècle, le synode d'Auxerre.

(1) Nous avons emprunté un certain nombre de ces renseignements à deux excellents articles publiés par Mgr Barbier de Montault dans les tomes VIII et XII des *Analecctis pontificis*.

Dans les siècles passés, l'autel, outre ses droits religieux, jouissait d'un important privilège connu sous le nom de *droit d'asile*.

Dès la plus haute antiquité, les lieux qu'étaient censées habiter les divinités, et tout spécialement les autels, étaient réputés inviolables. Il était donc naturel que ceux qui étaient poursuivis par la justice humaine ou par les haines populaires allassent y chercher un refuge assuré. Les lois réglèrent cette coutume en tâchant de concilier les droits de la justice avec le respect dû aux lieux saints.

On comprend qu'un privilège aussi général ait été transporté à l'autel du vrai Dieu et plus tard à toutes ses dépendances. Dès le règne de Constantin, on pensa que poursuivre un criminel dans le lieu saint, c'était transporter la souveraineté humaine sur un domaine où Dieu seul doit régner en maître absolu.

Le droit d'asile, d'après une loi de Théodose le Jeune (431), comprenait l'intérieur de l'église et aussi l'enceinte où étaient situées les maisons sacerdotales, les galeries, les jardins, les bains, etc. Au moyen âge, ces immunités s'étendirent aux cimetières, aux croix, aux cloîtres, aux monastères, aux hôpitaux, etc ; mais la source du droit d'asile, le vrai *palladium*, ce fut toujours l'autel dont le coupable allait embrasser les colonnes.

Sous la domination franque, le privilège d'asile s'entoura des prérogatives et des attributs d'un droit positif. Plus tard les Capitulaires, les ordonnances royales et les conciles (1) réglèrent à ce sujet toutes les questions contestées, jusqu'à ce que Grégoire XIV, dans la Constitution qui porte son nom, réunit en un seul corps de doctrine tous les principes qui régissaient ce privilège.

L'entraînement des passions populaires, aussi bien que la volonté despotique des puissants, portait parfois de graves atteintes à ce que l'on considérait comme un droit sacré : aussi fut-on obligé d'édicter des peines sévères contre les violateurs de ces immunités. Les lois de Valentinien, d'Honorius et de Théodose en font un crime de lèse-majesté ; un Capitulaire de Charlemagne le punit de la peine de mort. De leur côté, les conciles prononcent contre les infracteurs l'excommunication *ipso facto* et les privent, s'il y a lieu, de leurs fiefs ecclésiastiques (2).

(1) Conciles de Tuluz (1041), de Lillebonne (1080), de Clermont (1095), de Rouen (1096), d'Avignon (1209), de Cologne (1260), etc.

(2) Conciles de Vauluse (441), d'Orléans (vi^e siècle), de Ruffec (1258), de Montpellier (1258), de Saint-Quentin (1271), de Bourges (1276), etc.

Des exceptions au droit d'asile, qui devaient se multiplier d'âge en âge, ont existé dès les temps anciens. L'empereur Arcadius exclut de ce bénéfice les Juifs qui feignirent de se convertir et qui vont près des autels chercher un refuge contre les poursuites de leurs créanciers. Justinien en exclut les homicides, les adultères et les ravisseurs de vierges.

Des écrivains du xviii^e siècle ont prétendu à tort que l'asile assurait l'impunité des coupables ou bien qu'il les rendait justiciables du juge ecclésiastique ; ce ne fut jamais là l'esprit du droit canonique. Quand la justice civile ne pouvait pas saisir le coupable, quittant momentanément son refuge, elle finissait par l'obtenir des mains de l'Église, moyennant promesse de ne lui faire subir ni la mutilation, ni la mort.

Dans certaines églises du moyen âge, un siège, nommé *Pierre de la Paix*, était réservé, pour les réfugiés, près de l'autel. Ailleurs, le simple anneau d'une des portes du temple devenait une sauvegarde pour le poursuivi. Il était interdit au réfugié de conserver ses armes dans l'église, d'y manger et d'y dormir. Il devait se tenir dans une pièce spéciale qui, dans un certain nombre de monastères et d'églises, portait le nom d'*asile*.

Le droit d'asile, battu en brèche dès le xiv^e siècle, fut aboli, en matière civile, par l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) ; en matière criminelle, il tomba bientôt en désuétude. De leur côté, les Souverains-Pontifes s'efforcèrent de détruire les nombreux abus qui se multipliaient. Grégoire XIV, en 1591, et plus tard Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV restreignirent de plus en plus les catégories de crimes qui pouvaient bénéficier du droit d'asile.

On ne pourrait citer que quelques rares vestiges de l'ancien droit d'asile, par exemple l'article 781 du Code de procédure civile qui interdit d'arrêter un débiteur dans les édifices consacrés au culte, et un article du dernier concordat d'Autriche ainsi conçu : « Pour l'honneur de la maison de Dieu, l'immunité des temples sera respectée, autant que la sécurité publique et les exigences de la justice le permettront. »

Il y eut sans doute de nombreux abus dans le droit d'asile, et nous ne devons pas regretter qu'il ait disparu ; mais il faut convenir que l'origine en fut très respectable. « Après la chute de l'empire franc, dit M. de Beaurepaire, plusieurs souverainetés et diverses coutumes se partagèrent le pays. La révolution qui mettait fin à l'existence d'un pouvoir central livrait les peuples à l'arbitraire de petits despo-

tismes et à une guerre incessante. Au milieu de cette anarchie qui marque le plus haut degré de l'influence barbare, un ardent besoin de repos s'empara de tous les cœurs. Le sentiment religieux qui avait fait établir des temps de trêve à l'action régulière de la justice, produisit alors des effets plus étendus et vraiment extraordinaires. Quelques esprits généreux avaient rêvé l'existence d'une paix perpétuelle. Cette prétention exagérée n'eût pu aboutir à aucun résultat. Il fallut se réduire à continuer, sur une plus vaste échelle, ce qu'on avait fait précédemment. Ne pouvant soustraire le pays tout entier à l'empire de la violence, ni garantir à tous les temps et à tous les lieux cette sécurité continuelle qui n'appartient qu'à la civilisation, on l'accorda à autant de lieux et à autant de jours qu'il fut possible de prendre. Cette spécialité de faveurs, fort remarquable, qui n'a pu arriver que dans des temps désastreux, était l'unique moyen d'assurer quelque calme à une société aussi profondément troublée (1).

Nous ne devons pas négliger d'ajouter que, par un autre genre de privilège, l'autel assurait toute sécurité aux choses qu'on y venait déposer en temps de guerre et de révolutions, pour les mettre hors de danger, et qu'il rendait inviolable le contrat qu'on y signait. « C'est au coin de l'autel, dit M. Guérard (2), que les affranchissements étaient célébrés, de manière que le serf, après avoir trouvé dans le temple, un asile contre l'emportement de son maître, venait encore y recevoir le bienfait de la liberté. »

(1) *Essai sur l'asile religieux*, article inséré dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, troisième série, t. V, p. 151. Sur le droit d'asile, on peut consulter les ouvrages suivants : G. Goetz, *Dissertatio de Asytilis*, lenæ, 1660, in-4; Moebius, *Asyloꝝ seu Excoꝝorum Gentilium et Christianorum asytilis*. Lips., 1673, in-4; Carlhom, *De asytilis*, Upsal, 1682, in-8; Lynckner, *Dissertatio de iuribus templorum*, Francfort, 1698, in-4; Vildvogel, *De iuribus altarum*, lenæ, 1716; Engelbrecht, *De injusta asyloꝝ immunitatisque ecclesiarum ad crimina dolosa extensione*, Helmst., 1720, in-4; *Discussion historique, juridique et politique de l'immunité réelle des églises*, in-12, s. d.; De Guasco, *Le droit d'asile*, 2 v. in-12; Teulet, deux articles dans la *Revue de Paris* 1834; Michelet, *Origines du droit*, p. 324; Wallon, *Du droit d'asile*, in-8; Proost, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique*, dans le *Messager des sciences hist.*, 1868 et 1869, et dans les *Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, t. XXXVI, 1880.

(2) *Cartulaire de N.-D. de Paris*, p. xxiii.

ARTICLE X

Ornements de l'autel

Le pape Léon IV dit qu'on ne doit placer sur l'autel que les reliquaires, les Évangiles et la pyxide renfermant le corps du Seigneur pour le Viatique des infirmes. Dans les miniatures du XII^e siècle, nous ne voyons guère encore sur l'autel qu'un calice, une croix et un chandelier. Parmi les ornements de l'autel, il en est qui ne sont plus usités, tandis que d'autres, datant d'une époque plus ou moins reculée, ont été conservés jusqu'à nos jours.

Nous allons les étudier tous dans l'ordre suivant : 1^o ciborium et baldaquins ; 2^o voiles et courtines ; 3^o couronnes ; 4^o parements d'autel ; 5^o retables ; 6^o croix ; 7^o chandeliers, lampes et luminaire ; 8^o propitiatoires ; 9^o statues ; 10^o diptyques ; 11^o châsses et reliquaires ; 12^o fleurs naturelles et artificielles ; 13^o missel et porte-missel ; 14^o canons d'autel. On se rappelle que nous avons parlé des tabernacles au livre XII.

§ I

Ciborium et Baldaquins

L'origine du baldaquin, pris dans son sens général, remonte à une haute antiquité. Ce fut d'abord, en Assyrie et en Égypte, un dais mobile qu'on portait au-dessus de la tête des rois, pour les mettre à l'abri des ardeurs du soleil. Ce qui n'était primitivement qu'un préservatif contre les inconvénients d'un climat trop ardent devint une prérogative honorifique. Telle a été l'origine commune du parasol, du pavillon d'honneur, de l'ombrellino, du ciborium et du dais. Ce signe d'honneur, cette marque de respect a été accordée, sous des formes différentes, à l'autel, aux fonts baptismaux, au Saint-Sacrement porté processionnellement, aux statues des saints, au trône des rois, des patriarches, des évêques, aux Chapitres des basiliques mineures, etc.

On appelle ciborium un édifice isolé, formé de quatre ou six colonnes

correspondant aux angles de l'autel, et portant une coupole destinée à l'abriter. C'est tout à la fois une décoration d'honneur et une protection matérielle; il était aussi destiné à soutenir les voiles dont nous parlerons plus loin et à supporter la croix qui n'apparut que tardivement sur l'autel lui-même.

Diverses opinions se sont produites sur l'étymologie du mot ciboire (*κιβώριον, κιβώριον, κιβώριον, cibarium, ciborium, cibureum, civarium, cyborium, cybureum, etc.*). Les uns le dérivent d'un mot égyptien qui signifie *feve*, parce que sa forme aurait servi de modèle à certains vases en forme de coupe et que le *ciborium* a l'aspect d'une coupe renversée; les autres y voient une traduction du grec *κίβωρον, coupe*. Ceux-ci prétendent que cet édicule est ainsi appelé parce qu'on y suspendait le ciboire en forme de tour ou de colombe, contenant les saintes espèces; ceux-là, n'admettant point l'antiquité de ce vocable dans ce dernier sens, proposent l'étymologie de *cibus*, parce que le *ciborium* servait comme de tente à la nourriture divine. Il en est enfin qui remontent jusqu'à l'hébreu *keber*, sépulcre, parce que le ciboire abritait un autel-tombeau.

L'étymologie de *baldaquin* est beaucoup moins contestée: *Baldachinum* est un mot de la basse latinité, désignant une riche étoffe dont la chaîne était de fil d'or et la trame de soie. C'est avec ce tissu, provenant de Baldac, aujourd'hui Bagdad, qu'on revêtait ordinairement les dais en bois qui abritaient l'autel.

On a donné aussi au *ciborium* les noms d'*apellaria, aplare, ciel* (en italien *capo cielo*), *columbarium* ou *peristerium* (à cause de la colombe eucharistique), *cooperculum, coopertorium, dais, lilia* ou *malum* (à cause des fleurs dont on couvrait le *ciborium*), *supracelum, poelle, poille, propitiatorium, surciel* (xvii^e siècle), *tabernaculum, tegimen altaris, tigurium, umbraculum altaris, etc.*

Le *ciborium* paraît dater de l'époque où l'on commença à suspendre le vase eucharistique au-dessus de l'autel, c'est-à-dire du iv^e siècle. Les voiles qui l'entouraient formaient un véritable tabernacle qui semble avoir pris pour type le Saint des Saints dont Moïse envivonna l'Arche dans le désert. « Peut-être aussi, dit M. A. Lenoir (1), était-ce une reproduction des *Memoria*, petits édicules composés de quatre colonnes surmontées d'un toit, que les premiers Chrétiens élevèrent

(1) *Architecture monastique*, t. I, p. 199.

d'abord sur la sépulture des martyrs ensevelis hors des catacombes, ce qui fut fait pour saint Pierre et pour saint Paul. Ces édicules, enveloppés ou reproduits plus tard dans les basiliques, auraient formé le *ciborium*. Cette décoration de tombeau était usitée chez les anciens, ainsi qu'on le voit sur les vases grecs et comme l'indique Pausanias. »

L'empereur Justinien I, ayant rebâti l'église Sainte-Sophie à Constantinople, y fit construire un magnifique *ciborium*, dont la coupole d'or était soutenue par quatre colonnes d'argent. Il supportait un globe d'or du poids de 118 livres, que surmontait une croix également en or, pesant 80 livres.

Anastase le Bibliothécaire énumère un grand nombre de ciboires donnés par les papes aux églises de Rome. Celui qu'Honorius I fit placer à Sainte-Agnès n'était qu'en airain doré; mais c'est en argent que furent construits les *ciborium* offerts à Saint-Pancrace par ce même pape, à Saint-Paul par Grégoire II, à Saint-Chrysologue par Grégoire III, à Saint-Paul et à Saint-Pierre par Léon III.

En France, au ix^e siècle, on s'empressa d'imiter ce qu'on avait vu à Rome. En revenant de cette ville, Aaron, évêque d'Auxerre, fit exécuter pour l'autel de sa cathédrale un ciboire d'or et d'argent. S. Angilbert fit venir d'Italie des colonnes de marbre pour servir de supports aux deux *ciborium*, enrichis d'or et d'argent, qu'il construisit, à l'abbaye de Centule, dans l'église de Saint-Sauveur et dans celle de Notre-Dame.

Nous venons de voir figurer l'or, l'argent, l'airain, le marbre dans les ciboires; on y employa aussi le cuivre, l'ivoire, la pierre, le jaspe, le porphyre, le bois, la mosaïque et les émaux.

Leur forme a subi d'assez nombreuses modifications. Ordinairement, c'est un couronnement plus ou moins pyramidal, supporté par quatre colonnes exhaussées sur des piédestaux. Il arrivait parfois qu'au-dessous du grand édifice, il y en avait un plus petit, appuyant ses piliers sur l'autel lui-même. On l'appelait *peristerium* (de *περιστέριον, colombaire*), parce qu'il était destiné à abriter plus immédiatement la colombe eucharistique.

Au monastère de Saint-Benoît, près Subiaco, une fresque représente un autel dont le dais est en forme de cloche à côtes alternativement roses et blanches. Dans l'inventaire de la chapelle d'Édouard III, roi d'Angleterre, on voit que l'autel du Saint-Sacrement était couvert d'un dais blanc et rouge, en forme de cloche; l'étoffe était ornée

d'aigles d'or, de petits saphirs et des insignes de l'ordre de la jarretière (1).

Au moyen âge, le *ciborium* fut souvent remplacé par une potence ayant la forme d'une grande crosse, ou d'un arbre placé derrière l'autel, de manière à le couvrir de son feuillage. A l'aide d'une petite poulie, on faisait descendre ou monter à volonté la pyxide eucharistique qui y était suspendue.

Dans les temps modernes, on voit beaucoup de baldaquins carrés ou elliptiques, garnis de pentes en étoffe, sans supports et suspendus à la voûte. Souvent lourds et disgracieux, ils rappellent le vulgaire ciel de lit des chambres à coucher. En Normandie et en Touraine, on voit un certain nombre de baldaquins faisant corps avec le retable et formant un quart de cercle, terminé par une galerie flamboyante. Tel est le baldaquin curviligne de l'église de Moutiers-Hubert, dans le Calvados (2).

Le *ciborium* était dominé par une croix ; à sa voûte, on suspendait la custode eucharistique, ou bien une couronne, et plus tard une lampe. Des chandeliers, des reliquaires, des fleurs étaient placés sur le *ciborium*, avant l'époque où on les mit sur l'autel lui-même.

M. Didron a considéré le baldaquin comme essentiellement italien et n'ayant pas été en usage dans la France du ^{xiii} siècle (3). M. le docteur Cattois, après vingt-cinq années de recherches et de voyages, a pu, tout au contraire, affirmer que la plupart des églises, dans toute l'Europe, ont eu leur principal autel surmonté d'un *ciborium* ; le dôme ou la flèche formait à l'autel comme une seconde couronne. Cet antique et noble usage fut à peu près abandonné en France au ^{xiv} siècle, tandis qu'il persévéra en Allemagne et surtout en Italie. La Renaissance devait le remettre en honneur. De nos jours, on se conforme un peu plus aux décisions de la Congrégation des Rites qui exige un baldaquin pour tous les autels où l'on célèbre, surtout pour l'autel-majeur et celui du Saint-Sacrement (4). Mgr l'évêque de Valence, en 1873, a voulu rendre le baldaquin obligatoire dans son diocèse pour l'autel du Saint-Sacrement ; mais son ordonnance a été peu exécutée.

L'Italie est fort riche en *ciborium* du moyen âge et des temps

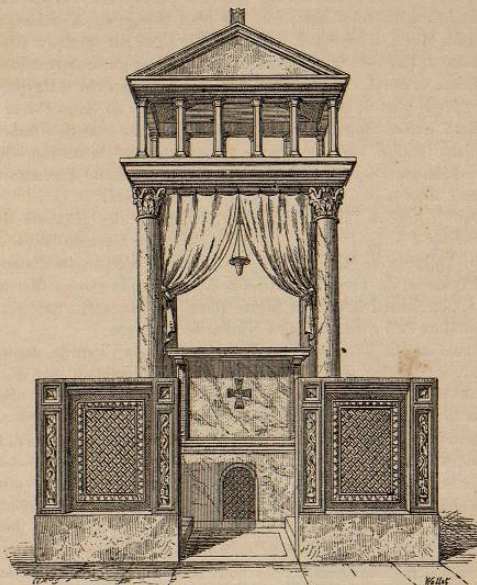
(1) *Archæologia britann.*, t. XXXI.

(2) *Annuaire normand*, 1868, p. 533.

(3) *Annal. archéol.*, t. XVI, p. 222.

(4) 27 avril. 1897.

modernes. A Rome, le plus ancien est celui de la chapelle Saint-Jérôme à Sainte-Anastasie. Ceux de Saint-Clément, de Saint-Laurent-hors-



Ciborium de Saint-Clément.

les-Murs et de Sainte-Marie au *Trastevere* datent du ^{xiii} siècle ; ceux de Saint-Georges *in Velabro*, de Sainte-Marie *in Cosmedin*, de Sainte-Cécile *in Trastevere*, du ^{xiii} siècle ; celui de Saint-Jean de Latran, du ^{xiv} ; ceux de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, de Saint-Chrysogone et de Saint-Alexis, du ^{xvii} ; ceux de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Croix de Jérusalem, du ^{xviii} siècle (1).

(1) Voir un article de Mgr Barbier de Montault dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXIV, p. 296.

A Saint-Georges en Velabre, quatre colonnes en porphyre noir supportent une architrave sur laquelle s'élèvent huit petites colonnes de marbre blanc, soutenant une corniche qui supporte elle-même un second rang de colonnettes sur un plan octogone. A Saint-Paul-hors-les-Murs, le *ciborium*, daté de 1285, signé par les deux artistes Arnolfo di Lapo et Pierre Cavallieri, est soutenu par quatre colonnes d'albâtre oriental, offertes par Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, et estimées à plus de 200,000 francs. Le baldaquin de Saint-Pierre du Vatican, œuvre capitale du Bernin (1633), a coûté 525,000 francs et contient 186,392 livres de bronze. Quatre colonnes torsées supportent un entablement surmonté de quatre anges et couronné d'un amortissement, dont la croix dorée s'élève à 81 pieds du sol.

Dans le reste de l'Italie, on remarque surtout les *ciborium* de la cathédrale d'Anagni (xii^e s.), de Saint-Pierre de Corneto (xii^e s.), de Saint-Ambroise de Milan (ix^e ou x^e s.), des cathédrales de Parenzo, de Pérouse et de Terracine, de Saint-Apollinaire *in classe* à Ravenne (ix^e s.), de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Toscanella (xii^e s.), de Saint-Marc de Venise, de Saint-Nicolas de Bari, etc.

Signalons, en Allemagne, les *ciborium* d'Aix-la-Chapelle, contemporain de Charlemagne, de Notre-Dame de Halberstadt (xiii^e s.), de Sainte-Elisabeth de Marbourg, de Saint-Étienne de Mayence (1509), de la cathédrale de Ratisbonne, de Saint-Étienne à Vienne, etc ; en Angleterre, de Saint-Barnabé de Nottingham, et ceux des églises gothiques construites par M. Pugin ; en France, ceux du Val-de-Grâce et des Invalides, à Paris ; d'une crypte antérieure au xi^e siècle, à Chambéry ; ceux des églises de Bretagnolles et de Louversey (Eure), de Chassy et de Mornay-Bery (Cher), de Guyencourt (Somme), de La Chapelle-Rainsoin (Mayenne), de Saint-Jean-de-Maurienne, etc. Parmi les constructions modernes, nous nous bornerons à citer celles de la cathédrale de Bayonne, de Saint-Paul de Nîmes (œuvre de M. Questel), de Saint-Pierre de Montrouge (œuvre de M. Vandremér) et de la Sainte-Chapelle de Paris.

En Grèce et dans une grande partie de l'Orient (1), les autels sont surmontés d'un *ciborium* en marbre dont les quatre colonnes s'appuient sur les angles de la table sacrée. L'un des plus remarquables était celui de Saint-Démétrius à Thessalonique (v^e s.) : c'était un pavillon clos, d'argent ciselé, de forme hexagone, dont les six colonnes

(1) Il n'y a pas de *ciborium* en Arménie.

supportaient une coupole sommée d'un globe crucifère orné de tiges de lis. Celui de Sainte-Sophie de Constantinople, dû à la libéralité de l'empereur Justinien I^{er}, était encore plus riche. Quatre colonnes de vermeil supportaient une voûte d'argent que surmontait un globe d'or du poids de 118 livres, entouré de lis d'or d'où émergeait une croix du même métal, pesant 75 livres et étincelant des plus rares pierreries.

§ 2

Voiles et Courtines

Les saints Mystères devaient être soigneusement dérobés aux yeux des Catéchumènes, des Juifs et des Païens qui pouvaient s'introduire dans l'église. Aussi attachait-on au *ciborium* des voiles qui cachaient l'autel pendant la consécration et qu'on n'ouvrait que pour la communion des fidèles. Lorsque la loi de l'arcane n'eut plus sa raison d'être, ces courtines persévèrent comme un souvenir traditionnel et une marque de respect. Il est probable que chez les Latins, quand s'introduisit, à la messe, l'usage de l'élévation, on écartait les voiles en ce moment. Ces courtines, au nombre de quatre, s'appelaient *tetravela* (de *τέτρα*, quatre) ; on donnait aussi le nom de *dorsalia* ou *dossalia* aux draperies pendantes. C'étaient souvent des étoffes précieuses, artistement travaillées, enrichies de figures tissées ou brodées à la main. Vers le xiii^e siècle on supprima le voile antérieur. Le concile de Cologne (1280) ne réclame de courtines que pour les côtés latéraux de l'autel. Quand le *ciborium* disparut en France, il fut remplacé par des tringles horizontales scellées aux colonnes, et on y suspendit des courtines, excepté dans la partie antérieure. L'usage de ces courtines latérales se conserva en Belgique, au moins jusqu'au xvii^e siècle. Au siècle suivant, il était devenu si rare en France que Moléon, dans son *Voyage liturgique* (1), l'a signalé comme existant encore dans une dizaine d'églises. A Saint-Étienne d'Auxerre, on fermait les rideaux au *Pater* ; on les ouvrait à l'*Agnus Dei*, à Saint-Étienne de Sens ; depuis le *Sanctus* jusqu'après le *Pater*, à Notre-Dame de Rouen.

Les modernes églises catholiques d'Angleterre font revivre cette antique décoration. Elle a survécu en Orient où, de nos jours comme

(1) Pages 121, 157, 159, 169, 275 et 386.

du temps de saint Jean Chrysostome (1), le rideau antérieur reste fermé depuis la Préface jusqu'à la Communion des fidèles.

Outre ces rideaux permanents, il y en avait qui ne servaient que dans certaines circonstances liturgiques.

Au moyen âge, le jour de Pâques, pendant le premier nocturne, on couvrait l'autel d'un voile noir ; pendant le second, d'un voile gris-obscur ; pendant le troisième, d'un voile rouge. Ces changements de couleur figuraient la loi de nature, la loi de Moïse, et la loi de Grâce sanctionnée par le sang de Jésus-Christ.

Pendant la semaine sainte, on ne voilait pas seulement le crucifix comme aujourd'hui, mais l'autel tout entier. Cet usage s'est conservé dans beaucoup d'églises d'Espagne et donne lieu à une cérémonie dramatique dont je fus témoin, à la cathédrale de Séville, le 20 avril 1878. Le mercredi saint, au passage de l'Évangile où il est dit que le voile du Temple se déchira, un bruit formidable retentit dans l'église, des éclairs sillonnent la voûte, et le premier voile qui cache le sanctuaire se déchire et tombe avec une telle rapidité que je n'ai pu me rendre compte des moyens employés pour produire ce coup de théâtre. A la messe du samedi saint, quand le célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, le second voile noir du sanctuaire disparaît comme par enchantement et laisse apparaître l'immense retable ogival, si admirablement sculpté. Aussitôt des détonations d'artillerie éclatent dans les voûtes, les cloches de la *Givalda* se dédramment de leur long silence, et les 350 tuyaux du buffet d'orgue laissent échapper, d'une voix triomphante, leurs chants les plus joyeux.

A Saint-Maurice d'Angers, le samedi saint, vers le soir, l'autel était enveloppé d'un grand drap blanc, souvenir du linceul de Notre-Seigneur ; on ne l'enlevait que lorsque la Résurrection avait été annoncée par deux maires-chapelains, cachés derrière la tenture (2).

§ 3

Couronnes

Les souverains faisaient parfois don aux autels des couronnes dont ils avaient ceint leur front ; mais le plus ordinairement, c'était des

(2) Quand vous voyez tirer les rideaux, dit-il, pensez que vous voyez le ciel s'ouvrir et les anges descendre. *Homil. III in epist. ad Ephes.*

(1) Moléon, *Voyage liturgique*, p. 98.

couronnes qui n'avaient point servi. On les fixait à la voûte du *ciborium*, au-dessus de l'autel. Cet usage, introduit à Byzance et à Rome par Constantin, devint général en Occident. La couronne d'or que Charlemagne donna à Saint-Pierre de Rome pesait, y compris les perles, 55 livres ; celle de Saint-Clément, offerte par Léon IV, pesait 50 livres. Il y en avait aussi de petites du poids d'environ deux livres, comme celles que Léon III donna à Saint-André et à Saint-Nérée. Les célèbres couronnes d'Agilulphe et de Théodelinde n'ont jamais orné la tête de ces souverains ; elles ont été faites pour être suspendues au-dessus de l'autel de l'église de Saint-Jean de Ravenne. Les chaînes attachées à chacune des couronnes de Guarrazar, au Musée de Cluny, nous montrent de quelle façon ces œuvres de l'orfèvrerie gothique du VII^e siècle étaient suspendues.

La Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier mentionne trois *ciborium*, à chacun desquels était suspendue une couronne resplendissante d'or et de pierres précieuses.

S. Louis offrit, en 1261, trois couronnes votives à l'abbaye de Saint-Denis ; son exemple fut imité par Henri IV, Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV.

En Grèce, on suspend autour de l'autel des œufs d'autruche. « Ce n'est point sans mystère, dit M. l'abbé Pougnet (1), car, assurait-on, pour couvrir ses œufs, l'autruche les regarde sans cesse ; si elle venait à en détourner ses regards, ses œufs ne pourraient éclore, mais ils se gèteraient infailliblement : telle est la prière, dont l'intention doit toujours tendre vers Dieu ; telle est encore le soin qu'il faut prendre pour éviter les distractions, dont l'effet serait de détourner l'intention et de la rendre mauvaise, en la dirigeant vers les créatures. »

§ 4

Parements d'autel

Les parements d'autel doivent leur origine aux voiles ou tapis précieux dont on entourait les autels pour préserver de la poussière les saintes reliques placées en-dessous.

Il y a deux sortes de parements, les uns en matière dure (or, argent, vermeil, cuivre, ivoire, pierre, marbre, jaspe, porphyre, bois recou-

(2) *Annal. archéol.*, t. XXVI, p. 68.

vert ou non de peintures, etc) ; les autres en étoffes (tissus d'or ou d'argent, soie, soie mêlée d'or ou d'argent, rehaussée de perles et de pierres précieuses, satin, taffetas, gros de Naples, velours, drap, laine, lin, toile imprimée, cuir doré et gaufré, guipures, dentelles, perles ou jais appliqués sur de forts reliefs, etc.)

On a donné au parement, partie principale de ce qu'on appelait autrefois l'*habillement* de l'autel, les noms d'*antependium* qu'on écrit parfois à tort *antipendium*, *contre-table*, *contre-retable*, *devant d'autel*, *dossalia*, *dorsalia*, *facies altaris*, *palla*, *pallium* (vêtement) que les Italiens traduisent par *pala*, *paliotto*; *tobalea*, *tobalia*, *tabula altaris*, *tovalia* (touaille), *vestis* (1).

Les expressions *frontale* et *mantile* désignent plus spécialement l'orfroï horizontal qui orne la partie supérieure du parement.

Les écrivains ecclésiastiques ne manquent pas de mentionner les dons de parements, qui avaient souvent une grande valeur vénale et artistique. L'empereur Justinien envoya au pape Hormisdas deux parements de soie pour orner l'autel des saints Apôtres ; le pape Adrien I^{er} en fit exécuter deux pour le grand autel de Sainte-Marie-Majeure, l'un de toile d'or garni de pierres où était représentée l'Assomption de la Sainte-Vierge ; l'autre de soie, également à figures, avec une bordure d'écarlate. Le pape Léon III donna des parements d'autel en vermeil aux églises romaines de Saint-Grégoire, de Saint-André et de Sainte-Pétronille. Léon IV en offrit un d'argent, pesant 116 livres, à l'église Saint-Sylvestre. Celui que Pascal I^{er} fit faire pour l'autel de saint Pierre était en drap d'or, orné de perles, avec une représentation du prince des Apôtres délivré de sa prison par un ange.

Quand l'autel était isolé au milieu du chœur, on l'entourait entièrement de parements, ou tout au moins on en mettait par devant et par derrière ; quand il était appliqué contre un mur, tantôt on ne décorait que la face antérieure, tantôt aussi les côtés latéraux.

Au XIII^e siècle, les parements métalliques furent généralement remplacés par des *antependium* ou étoffe, se composant d'une robe galonnée, tendue sur un châssis de bois et d'un frontal frangé. Ce frontal était souvent recouvert par un second orfroï, ce qui se pratique encore aujourd'hui à la cathédrale de Bénévent (2).

(1) Quand Anastase le Bibliothécaire se sert du mot *vestis*, il faut entendre par là un parement d'autel ; mais quand il dit *vestis in altari* ou *super altare*, il s'agit d'une nappe d'autel.

(2) Barbier de Montault, *Le trésor de la cathédrale de Bénévent*, c. vi

Vers la fin du XVI^e siècle, le nom et les armoiries du donateur sont souvent brodés sur les parements ; ils sont décorés de galons, de franges, de médaillons peints. Des artistes en renom, tels que Tintoret, Zucchero, Vasari, n'ont pas dédaigné de s'appliquer à ce genre d'ouvrage. Parmi les sujets les plus fréquents, nous remarquons les sacrifices d'Abraham et de Melchisédech, l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Bergers et des Mages, Jésus-Christ en croix, les instruments de la Passion, l'Ascension, la sainte Vierge et les douze Apôtres, l'Assomption, des saints et des saintes, les Vertus théologiques, etc.

D'après les lois liturgiques, les parements, les jours de la semaine aussi bien que les fêtes et dimanches, doivent être de la couleur du jour. Ces prescriptions sont répétées dans les Missels français des XVII^e et XVIII^e siècles. Mais on sait que ces couleurs variaient selon les diocèses. Ainsi, tandis que, dans le rite romain, le blanc était la couleur des confesseurs-pontifes, c'était le vert dans l'Église de Paris, le jaune dans celle d'Autun. Ces changements du parement exigeaient un peu de peine, et c'est ce qui contribua à en faire abandonner l'usage. On crut être autorisé à y renoncer, par cette raison que, malgré l'opinion de Quarti (1), ce ne fut jamais-là une règle strictement obligatoire, et que les liturgistes les plus autorisés considèrent la rubrique du Missel, sur ce point, comme purement directive.

Peut-être d'ailleurs crut-on se conformer à l'esprit de la liturgie en réduisant le grand parement d'autrefois au frontal en broderies, cousu ou épinglé sur la nappe d'autel, et pouvant servir à n'importe quel jour. Ces broderies, malheureusement, étaient déjà tombées en décadence au XVII^e siècle. « A de rares exceptions près, dit M. de Farcy (2), les personnages disparaissent ; les merveilleuses scènes qu'on y rencontrait au moyen âge sont remplacées par quelque pâle copie d'un tableau à la mode, souvent fort mal exécutée au petit point ou au passé. En revanche, voici des corbeilles de fleurs, des guirlandes enlacées de nœuds de rubans, des cornes d'abondance à profusion (comme sur un écran de feu ou un fauteuil) ; au milieu de tout ce feuillage, un cartouche avec un maigre chiffre de Notre-Seigneur, ou bien une grande croix de Malte, avec un Saint-Esprit. Ces compositions, d'un goût douteux, surchargées de détails, laissent à peine voir le fond ; elles sont tantôt brodées au passé sur fond de couchure

(1) *In rubric. Missal.*, part. I, tit. XX, dub. 9.

(2) *Mélanges de décoration relig.*, p. 50.

d'or ou d'argent, tantôt en tapisserie ou en jais. Ce dernier procédé est une innovation du xviii^e siècle, qui semble venir d'Italie; le jais est très brillant, solide et peu coûteux; on en a tiré souvent un merveilleux parti au point de vue décoratif. On employait aussi beaucoup la toile peinte à l'huile et le cuir doré, pour les parements d'autel. Il serait toutefois injuste de ne pas reconnaître le mérite réel de quelques *antependium* de cette époque, par exemple de ceux qu'avaient envoyés les Ursulines d'Amiens à l'exposition de Lille; ils sont d'une magnificence extraordinaire et d'une grande valeur artistique. Mais ce sont des exceptions très rares, quand on considère le nombre fort considérable de parements d'autel des xvii^e et xviii^e siècles, qui existent encore; presque tous sont d'une médiocrité incontestable. »

Quant aux parements métalliques, il ne faudrait pas croire que la Révolution seule soit coupable de les avoir détruits; un bon nombre avaient disparu auparavant. Ainsi le chapitre de la cathédrale d'Amiens vendit, en 1598, un magnifique parement d'argent pour subvenir aux misères causées par la peste et par la guerre (1). En 1760, le chapitre de la cathédrale d'Angers vendit un parement en vermeil du xiii^e siècle, pour solder les boiseries du chœur (2). Enfin, un certain nombre d'*antependium* ont été métamorphosés en retables et, pour recevoir cette nouvelle destination, ont subi des modifications plus ou moins regrettables.

Aujourd'hui, l'usage des devants d'autel persiste à Rome, dans beaucoup d'églises d'Italie et à Lyon; il a été rétabli dans quelques diocèses de France, notamment dans celui de Montauban. Ailleurs, l'autel n'est paré qu'aux jours de funérailles. Dans certaines paroisses rurales, les jours de fêtes, on déploie un mauvais goût vraiment déplorable, en appliquant des mousselines claires ou des dentelles sur percaline rose ou bleue, et en les émaillant de papier doré et de perles fausses.

Depuis une trentaine d'années, on fait en France, de beaux parements en cuivre repoussé et doré. Mais on a le tort de les fixer à l'autel et de ne pas les réserver pour les grandes solennités.

Nous allons signaler un certain nombre des parements les plus remarquables conservés en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, en France et en Italie.

(1) *Manuscrits de Pagès*, t. V, p. 469.

(2) De Farcy, *L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers*.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE. — *Aix-la-Chapelle* : de l'ancien parement d'autel attribué à l'empereur Othon III (xi^e s.), il ne reste que douze plaques d'or que l'empereur Guillaume, en 1872, a fait encadrer dans de riches bordures. Le Christ triomphant se trouve au centre de diverses scènes relatives à la Passion du Sauveur. — On voit dans le même trésor les panneaux démontés d'une autre *pala d'oro*, du xv^e siècle, représentant tous les Apôtres assis (1). — *Coblenz* : dans la collection de M. Finck, devant d'autel en métal, orné d'émaux, provenant de l'église de Lendesdorf. — *Cologne* : à l'Hôtel-de-Ville, *antependium* émaillé, avec figures de saintes, en partie du xii^e siècle, en partie du xiv^e. — Dans la collection Walraf, parement en métal, orné d'émaux. — *Combourg* (Souabe) : devant d'autel du xi^e siècle. — *Dresde* : au Musée du Grand-Jardin, deux devants d'autel en étoffe, l'un du xiii^e siècle, figurant l'arbre de Jessé; l'autre du xiv^e, brodé sur toile, en soie et or, et représentant le Couronnement de la sainte Vierge. — *Klosterneubourg* : *antependium* brodé au xii^e siècle, représentant l'Annonciation. — Autre parement en métal, de l'an 1181, transformé en retable. — *Munster* : au Musée du *Kunsvescin*, devant d'autel, du xi^e siècle, provenant du couvent de Sainte-Walburge à Soast en Westphalie; il est en bois, avec figures peintes à l'eau sur fond doré. Le Rédempteur, tenant le livre des Évangiles, est accompagné, à droite, du Précurseur et d'un saint archevêque de Cologne; à gauche, de la sainte Vierge et de sainte Walburge. Quelques antiquaires rangent ce monument parmi les retables. — *Goss* (Autriche) : parement brodé, du xi^e siècle. — *Monza* : au maître-autel de la cathédrale, *paliotto* d'argent doré, œuvre de Borgino (1359), divisé en trois panneaux couverts de sculptures en bas-reliefs. — *Salzbourg* : parement brodé, au trésor de la cathédrale.

ANGLETERRE. — *Londres* : à l'exposition de broderies de 1874, on remarquait plusieurs devants d'autel en broderies appliquées. La *Gazette des Beaux-Arts* en signalait spécialement un de velours rouge, travail italien du xvi^e siècle, appartenant à M. Spitzer : « Toute la partie décorative qui est très importante, est entièrement brodée en application d'or et principalement de soie blanche, avec de légères parties retouchées à l'aiguille ou au pinceau. Les sujets représentent, au centre, une Vierge-Mère ayant à sa droite saint Sébastien, et à sa

(1) Barbier de Montault, *Le trésor du dôme d'Aix-la-Chapelle*, p. 16.

gauche saint André (1). » A la même exposition se trouvait un chef-d'œuvre, unique en son genre, appartenant à MM. Hailstone de Wakefield ; c'est un parement en *point coulé*, procédé primitif qui a été employé dans tous les pays du monde et jusque dans les Indes. « C'est là un poème, dit le *Journal général des Beaux-Arts* (2), où se déroulent les souffrances et la mort ignominieuse d'un Dieu pour le salut des hommes, et, après sa chute volontaire et rédemptrice, son entrée triomphante dans le séjour divin, où, d'accusé et de victime, il est devenu le juge suprême, plein de gloire et de majesté. En tout, 56 personnages, dont les poses et les physionomies très archaïques, naïves et informes même, attestent leur haute ancienneté. Malgré cette grossièreté de lignes, l'ensemble ne manque pas d'élégance et d'harmonie ; nous y constatons, en tout cas, beaucoup d'imagination, de cachet et d'originalité. Les lettres sont à jour, de même que les zigzags superposés qui ornent les colonnes. » — *Steeple-Aston* (Oxfordshire) : devant d'autel du XIII^e siècle, où sont brodés le portement de croix et le martyre de nombreux saints. — *Westminster* : à l'abbaye, *antependium* du XIII^e siècle, peint sur fond d'or, avec des bordures ornées d'or, de cristaux, de pierres incrustées et de verres de couleur.

BELGIQUE. — *Bruges* : à Notre-Dame de la Poterie, parement en tapisserie représentant l'Adoration de Jésus par la sainte Vierge, saint Joseph, les anges, les bergers, les donateurs et leurs patrons. — *Bruxelles* : à Notre-Dame du Sablon, *antependium* en cuir gaufré, production malinoise du XVII^e siècle. — *Gand* : la collection, aujourd'hui dispersée, de M. Onghena, contenait un parement du XIII^e siècle, exécuté en soie et en or de Chypre, représentant deux scènes de la vie d'un évêque martyr et deux épisodes de la vie de saint Jean l'Évangéliste. — *Liège* : à Saint-Martin, frontal d'*antependium* dont les broderies (XIV^e s.) reproduisent dix-neuf épisodes de la vie de saint Martin. — *Lierre* : à Saint-Gommaire, deux devant d'autel en velours rouge, du XVI^e siècle. — *Tournai* : à la cathédrale, *antependium* brodé en soie et or, figurant un arbre de Jessé.

DANEMARK. — *Copenhague* : *antependium* en métal repoussé, provenant de Tvenstrup (XII^e s.).

(1) *Gazette des Beaux-arts*, 2^e part., t. XI, p. 247.

(2) N^o du 22 août 1874, p. 41.

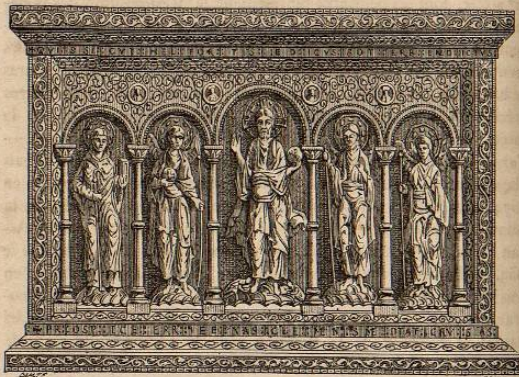
ESPAGNE ET PORTUGAL. Il y a des *antependium* en argent à la cathédrale de *Cordoue* et à San-Lorenzo de *Pampelune*. Celui de la cathédrale de *Gerona* est l'œuvre de Petro Barners, de Valence, qui l'acheva en 1358. — *Luç* (Portugal) : devant d'autel en satin blanc avec frontal rouge et or, où se voient les armoiries de l'infante Dona Maria, fille de don Manoël (1553).

FRANCE. *Abbeville* : à Saint-Vulfran, devant d'autel en bois du XV^e siècle, dont les peintures représentent la Résurrection des donateurs et le Jugement dernier. — *Amiens* : les Ursulines possèdent un magnifique devant d'autel, œuvre de leurs anciennes sœurs (XVII^e siècle). Sur des fonds en or de Chypre, se détachent divers genres de broderies, en or filé, en argent, en soie, en relief, avec pierres précieuses. Les cinq compartiments renferment les figures de la sainte Vierge, de la Charité, de la Foi, d'un évêque et d'un martyr. — *Cuy* (Yonne) : parement formé d'une tapisserie en moquette et jais blanc (XVII^e s.). — *Dijon* : au Musée, parement en stuc, exécuté en 1674, pour décorer l'autel où était placée l'hostie miraculeuse de la Sainte-Chapelle de Dijon. On y voit représenté l'ostensoir qui contenait l'hostie envoyée, en 1433, par le pape Eugène IV à Philippe le Bon. — *Esres-le-Moutier* (Indre-et-Loire) : devant d'autel, sculpté en bois et doré, provenant de l'église Saint-Saturnin de Tours. Le monogramme placé au centre paraît être celui de Marie de Médicis ; les statues de la Foi et de la Religion sont des additions du règne de Louis XV. — *Frigolet* (Bouches-du-Rhône) : à la chapelle de Saint-Michel, *antependium* en cuir doré et peint. — *Paris* : on conserve au Musée du Louvre le parement d'autel que Charles V offrit à la cathédrale de Narbonne. C'est un grand morceau de soie blanche dont les peintures en grisailles sont exécutées à la plume pour le trait, au pinceau pour le modelé. Les principaux sujets représentent les scènes de la Passion ; Charles V et sa femme sont agenouillés devant un prie-Dieu. — Au Musée de Cluny, parement d'autel en or, donné par l'empereur saint Henri II, en 1019, à la cathédrale de Bâle. Hauteur, 1 m. ; largeur, 1 m. 78. Les cinq arcades de la façade contiennent les figures du Christ, aux pieds duquel sont prosternés Henri II et sa femme, Cunégonde, de saint Benoît, des archanges Michel, Gabriel et Raphaël. Quatre médaillons placés au-dessus des cintres figurent les Vertus cardinales, exécutées au repoussé et retouchées

au burin. Deux vers léonins, singulier mélange de latin, de grec et d'hébreu, témoignent de la piété reconnaissante de l'Empereur envers saint Benoît :

Quis sicut Heli fortis medicus soter ? Benedictus
Prospice terrigenas clemens mediator usias (1).

Cet autel, que l'Académie des Beaux-Arts de Milan a estimé valoir plus de 150,000 francs, ne serait pas un véritable parement, selon



Autel de Bâle

M. Viollet-le-Duc, mais un retable mobile. — Au même Musée (n° 79), on voit la gravure d'un ancien parement d'autel existant jadis à l'abbaye de Saint-Victor de Paris et représentant les obsèques des réguliers de cette Congrégation. — *Versailles* : à la bibliothèque, parement en soie rouge couverte d'ornements de feuillages, formés de broderies en jais blanc et en pierres de couleur.

Des parements en étoffe, plus ou moins remarquables, sont conservés à l'église Saint-Vaast de Bailloul, au musée de Soissons, dans les

(1) M. Labarte (*Histoire des arts industriels*, 2^e édit., t. I, p. 385) traduit ainsi : « Quel médecin fait des miracles comme le Seigneur ? Benoît, regarde, médiateur élément, les êtres terrestres.

collections de M. Basilewski, de M. L. Gaucher à Paris, de M. de Farcy à Angers, de M. Favier à Douai, de M. Quenson à Saint-Omer, de M. Grimot, curé de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), etc.

ITALIE. — *Anagni* : à la cathédrale, parement de soie donné par Boniface VIII. — *Citta di Castello* : à la cathédrale, parement d'argent du XII^e siècle, exécuté probablement par des artistes grecs qui se trouvaient alors en Italie. — *Florence* : le *paliotto* d'argent du baptistère commencé en 1366 est l'œuvre d'assez nombreux artistes qui se succédèrent en rivalisant de talent. Le centre est occupé par la statue de saint Jean-Baptiste, œuvre de Michelozzi (1451). Les sujets des bas-reliefs sont empruntés à la vie du Précurseur. Dans diverses églises de Florence, on remarque des peintures sur bois, datant la plupart de la Renaissance et servant d'*antependium*. — *Milan* : le célèbre *paliotto* de l'église Saint-Ambroise fut exécuté en 835 par Wolvinus, comme le témoigne cette inscription : *Wolvinus magister phaber*. C'est un carré long dont la façade principale est revêtue de lames d'or et dont les trois autres côtés sont en argent, le tout ornement d'émaux et de pierreries. La face antérieure se divise en trois panneaux : au centre, on voit le Christ sur son trône et les douze Apôtres ; à droite et à gauche, six bas-reliefs figurent la vie et la passion de Jésus-Christ ; la face postérieure, consacrée à la vie de saint Ambroise, offre en outre quatre médaillons où l'on voit saint Michel, saint Gabriel, Angilbert, archevêque de Milan offrant cet *antependium* à saint Ambroise, et l'orfèvre Wolvinus s'inclinant devant ce saint archevêque. Les faces latérales sont décorées de bas-reliefs exécutés au repoussé, représentant des anges et des bustes de saints. On lit les vers suivants sur les bandes lisses qui encadrent les panneaux de la partie postérieure :

Emicat alma foris, rutiloque decore venusta
Arca metallorum, gemmisque compta, coruscata.
Thesaurus tamen hac cuncto (potiore) metallo,
Ossibus interius pollet donata sacratis.
Egregius quod prasul opus sub honore beati
Inclutus Ambrosii templo recubantis (in) isto
Optulit Angilbertus ovans, Dominoque dicavit,
Tempore quo nitide servabat culmina sedis.
Aspice, summe pater, famulo miserere benigno,
Te miserante, Deus, donum sublime reportet.

Pistoja : le parement d'argent de l'autel de saint Jacques, à la cathédrale, est l'œuvre du célèbre orfèvre Andrea d'Ognabene (1316) ; mais

les panneaux des côtés furent ajoutés en 1357 et en 1371. Quinze bas-reliefs, disposés en trois rangées horizontales, représentent diverses scènes de l'Évangile. Six statuettes de prophètes encadraient latéralement le *paliotto*. — Rome : à Saint-Jean de Latran, parement d'autel en broderie, portant les armes de Benoît XIV et un médaillon d'or contenant les effigies des Bienheureux que ce pape canonisa le 29 juin 1746. Ce parement, brodé à Rome, a coûté 75,000 francs (1). — La basilique Saint-Pierre possède aussi un grand nombre de riches *antependium* qui furent donnés la plupart à l'occasion des fêtes de canonisation : aussi représentent-ils les effigies des nouveaux saints. — Venise : à Saint-Marc, célèbre *pala d'oro* qui sert aujourd'hui de retable au maître-autel ; c'est un rectangle de 2 m. 10 c. de haut sur 3 m. 15 de large. Quatre-vingt-trois tableaux d'émail sur fond d'or sont encadrés par des bordures décorées de pierres fines et de médaillons ciselés. Dans la partie supérieure, on voit l'archange saint Michel, le Crucifiement, la Descente de Jésus aux Enfers, l'entrée du Christ à Jérusalem, l'Ascension, la Pentecôte, la sépulture de la Vierge. Dans la partie inférieure, on remarque les figures du doge Ordelafo Faliero, de l'impératrice Irène, d'anges, de prophètes, des douze Apôtres, de divers saints, et des sujets tirés de la vie et de la Passion de Jésus-Christ. Les pierres précieuses sont au nombre de 1339 et les perles de plus de 1200. On n'est point d'accord sur l'origine et la date de ce parement. D'après M. Labarte (2), la partie supérieure actuelle composait la *pala* que le doge Orseolo fit exécuter à Constantinople, à la fin du x^e siècle ; les autres plaques d'émail auraient été ajoutées par le doge Faliero en 1105, lorsqu'il fit convertir le parement d'autel en retable ; enfin, la plupart des dispositions architecturales du monument et de ses encadrements seraient dues au doge Andrea Dandolo (1345). Ce chef-d'œuvre d'émaillerie, orné d'inscriptions grecques et latines, est estimé valoir environ quatre millions.

Les anciens écrivains grecs ne font pas mention de parement d'autel ; on n'en rencontre pas en Orient.

Il y avait jadis des parements d'autel en or aux cathédrales de Clermont-Ferrand, Hildesheim, Ratisbonne, Sens, etc. ; aux abbayes de Prum, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Gall, etc.

(1) Barbier de Montault, *L'archéologie à l'exposition religieuse de Rome*, ch. 11.

(2) *Histoire des arts industriels*, 2^e édit., p. 11.

§ 5

Retables

On donne le nom de *retable* à l'espèce de panneau peint ou sculpté qui est posé verticalement sur l'arrière de la table d'autel. On dérive généralement le mot retable de *retro* (en arrière) et de *tabula* (table). Nous croyons plutôt que *retable*, qu'on écrivait jadis *rez-table*, vient de la basse latinité *rasus* (ras) dans le sens où l'on dit *rez-terre*, *rez-de-chaussée*, *au ras de l'eau*. C'était en effet une décoration que l'on plaçait immédiatement sur l'autel, et par conséquent au niveau, *au ras* ou *au rez* de sa table.

Quelques écrivains, surtout au siècle dernier, donnaient le nom de *retable* aux *predella* ou petits gradins de l'autel, et celui de *contre-autel*, *contre-table* ou *contre-retable* au lambris dans lequel est enchâssé un tableau ou un bas-relief et *contre* lequel est adossé le *retable*, c'est-à-dire les gradins. Cette terminologie n'est plus guère d'usage aujourd'hui. On donne le nom de *triptyques* ou de *polyptyques* aux retables en bois, décorés de peintures, qui se composent de trois volets ou d'un plus grand nombre.

Dès la fin du x^e siècle, à certains jours de fête dont on voulait rehausser l'éclat, on plaçait verticalement sur l'autel des retables mobiles, c'est-à-dire des panneaux peints ou sculptés, en métal, en ivoire, en pierre ou en bois. Hauts d'environ 60 centimètres, ils étaient ornés de petites figures encadrées dans des arcades et disposées sur un seul rang. Souvent, c'était des diptyques ou des triptyques en ivoire, avec encadrement de marqueteries, c'est-à-dire deux ou trois tablettes distinctes qu'on pouvait, à l'aide de charnières, plier l'une sur l'autre. On donnait à ces décorations mobiles le nom de *tables d'autel*, *rez-de-table*, *rez-table*, *chapelles portatives*.

On a dit à tort que leur usage avait cessé complètement au xiv^e siècle, car les inventaires nous montrent qu'ils ont persévéré jusqu'au xviii^e dans un certain nombre d'églises et surtout de cathédrales qui, conservant leur autel-majeur isolé, ne pouvaient point admettre les grands retables fixes (1).

(1) Il y avait encore des retables mobiles, au xviii^e ou au xviii^e siècle, dans les cathédrales de Clermont, de Reims, de Sens, à la Chartrreuse de Dijon, à Notre-Dame de Beaune, à la Chapelle de la Trinité de Fontainebleau, etc.